



## Déclaration de la section lilloise

La Direction Générale de la SAD qui avait annoncé lors du dernier CCE la fermeture de toutes les Plates Formes Locales (PFL) avait dû ajourner son projet devant la mobilisation des organisations syndicales.

Contrainte de faire un pas de côté, celle-ci proposait aux organisations syndicales de négocier d'autres pistes d'économies.

Après plusieurs réunions paritaires, si des avancées notables sont constatées à ce jour la Direction maintient la fermeture de 2 agences, les sites de Rennes et de Lille seraient donc voués à disparaître. Si pour Rennes les activités et les emplois seront transférées sur Nantes, les choix pour Lille sont tout autre, puisque la direction s'en tient à transférer l'activité « quotidiens » chez un prestataire local et à déplacer le traitement des invendus de notre agence sur la plate-forme SAD de Rouen à plusieurs centaines de kilomètres.

Pour rappel, en 2013 Les salariés de Lille ont répondu présent quand notre agence s'est vue transformée par la régionalisation des activités en PFL. Cette mutation fut acceptée dans un objectif de garder nos emplois et de maintenir une distribution de qualité des quotidiens nationaux.

À l'heure actuelle des négociations si le projet est maintenu, les salariés de la SAD de Lille seront les seuls sans solution d'emploi à moins de 250 kilomètres. Ils estiment que la direction ne raisonne qu'en fonction de son intérêt sans prendre suffisamment en compte la vie des salariés et de leur famille. En effet alors qu'il restera un peu d'activité SAD sur zone, la direction ne propose aux salariés aucun emploi local préférant sous-traiter les dernières tâches dévolues à notre agence.

Ceci est parfaitement intolérable !

C'est pourquoi les salariés de L'agence avec la section CGT lilloise ont décidés de se faire entendre.

Ils exigent de la direction une réelle prise en considération de leur situation. A cet effet ils mandatent leurs représentants pour discuter d'autres pistes et aboutir à des solutions plus acceptables afin d'éviter de recourir à des mutations forcées ou des licenciements contraints en cas de refus.

Les salariés considèrent que ces solutions devront porter sur : des mesures d'aménagement du travail favorisant l'emploi local, des dispositions de hauts niveaux adaptées à leur contrainte de très grande mobilité, des solutions de reclassement autre que Rouen sur des sites du groupe y compris l'île de France.

A Lille, le 19 janvier 2016